

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC340

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 5

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« conventions »

le mot :

« chartes ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« convention »

le mot :

« charte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à renforcer la clarté et la fluidité de la rédaction du présent article.